

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE - 6ÈME AFFECTATION
POUR 2019**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	5
<u>ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</u>	8
<u>ANNEXE 1 - FICHES PROJETS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES DESERTS</u> <u>MEDICAUX</u>	9
<u>ANNEXE 2 - FICHE PROJET RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS</u> <u>DE SANTE</u>	24
<u>ANNEXE 3 - FICHES PROJET RELATIVES A LA PREVENTION SANTE</u>	27
<u>ANNEXE 4 - FICHE PROJET RELATIVE A L'INNOVATION EN SANTE</u>	37

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport vise à donner corps aux ambitions de la Région Île-de-France en matière de santé et d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Il a ainsi pour objet d'attribuer 13 subventions et quatre bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et kinésithérapie.

Il propose à ce titre l'affectation d'un montant d'autorisations de programme (investissement) de **644 233 €** et d'un montant d'autorisations d'engagement (fonctionnement) de **156.400 €** prélevées respectivement sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé » et sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé ».

1. Au titre du Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Ce rapport propose de participer à la réalisation de 7 opérations relevant du dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux », présentées en annexe 1 à la délibération, pour un montant global de **644 233 €**, dans le cadre du programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux ».

2. Au titre du soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité

Ce rapport propose de participer à la réalisation d'une opération relevant du dispositif « Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité » présentée en annexe 2 de la délibération pour un montant de **4 000 €**. Cette subvention relève du programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins ».

3. Au titre du dispositif « Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades »

Ce rapport propose de participer à la réalisation de 4 opérations relevant du dispositif « prévention santé jeunes », pour un montant global de **68.800 €**, dans le cadre du programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 03 « Prévention santé - Jeunes » et présentées en annexe 3 à la délibération.

4. Au titre de l'innovation en santé

Ce rapport propose de participer à la réalisation d'une opération relevant du dispositif « Santé numérique et innovation » présentée en annexe 4 de la délibération pour un montant de **50.000 €**. Cette subvention relève du programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 10 « Développement régional de l'e-santé ».

5. Au titre des bourses régionales d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie

Ce rapport propose la mise en œuvre du dispositif « Bourse régionale d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et kinésithérapie » par l'affectation d'un montant d'autorisation d'engagement de **33.600 €** permettant de financer 4 bourses de fin d'études pour des étudiants en kinésithérapie pour l'année 2019-2020.

Cette affectation sera réalisée sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - Action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 17 OCTOBRE 2019

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE - 6ÈME AFFECTATION POUR 2019

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** le règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, publié au JOUE du 26 avril 2012 n°L114/8 modifié par le règlement (UE) n°2018/1923 publié au JOUE L 313 du 10/12/2018 ;
- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de la santé publique et notamment l'article 1424-1 ;
- VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
- VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à l'engagement de la Région pour l'emploi – la Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** la délibération n° CR 2017-51 du 09 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;
- VU** la délibération n° CR 2017-126 du 21 septembre 2017 modifiée relative à la lutte contre les déserts médicaux ;
- VU** la délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018 - la politique régionale de santé 5^{ème} affectation pour 2018 – approbation de la convention-type en investissement santé ;
- VU** la délibération n° CP 2018-433 du 17 octobre 2018 - la politique régionale de santé 6^{ème} affectation pour 2018 ;
- VU** la délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019 - la politique régionale de santé 1ère affectation pour 2019 – approbation de la convention-type en fonctionnement santé ;
- VU** la délibération n° CP 2019-160 du 22 mai 2019 - la politique régionale de santé en Île-de-France – Troisième affectation pour 2019 ;
- VU** le budget de la Région pour 2019 ;

VU l'avis de la commission de la santé ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2019-406 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Dispositif « Fonds régional de résorption des déserts médicaux »

Décide de participer au titre du dispositif « *Fonds régional de résorption des déserts médicaux* » au financement des projets détaillés en annexe 1 de la présente délibération par l'attribution de 7 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **644 233 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en investissement adoptée par délibération n° CP 2018-366 du 19 septembre 2018, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **644 233 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* », action 141 002 03 « Fonds régional de résorption des déserts médicaux » du budget 2019.

Article 2 : Dispositif « Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité ».

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité » au financement d'un projet en fonctionnement par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **4 000 €**, conformément à la fiche projet présentée en annexe 2 de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **4 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins » du budget 2019.

Article 3 : Dispositif « Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades »

Décide de participer au titre du dispositif « Prévention Santé - Jeunes » au financement de 4 projets détaillés en annexe 3 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **68.800 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **68.800 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 03 « Prévention santé - Jeunes » du budget 2019.

Article 4 : Dispositif « Santé numérique et innovation»

Décide de participer au titre du dispositif « Santé numérique et innovation » au financement d'un projet détaillé en annexe 4 de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **50.000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **50.000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 10 « Développement régional de l'e-santé » du budget 2019.

Article 5 : Dispositif « Bourse régionale d'aide à l'installation médicale »

Décide de participer au titre du programme « Prévention et éducation à la santé », au financement de 4 bourses régionales d'aide à l'installation médicale par l'attribution d'allocations de fin d'études d'un montant maximum prévisionnel de 700 € par mois et par bénéficiaire, pour une durée maximale de 24 mois.

Subordonne le versement de ces allocations à la signature des conventions conforme à la convention-type adoptée par la délibération CP n°2018-433 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **33.600 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et Action Sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - Action 141 001 07 « Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins » du budget 2019.

Article 6 : Dérogations pour démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation aux articles 17 alinéa 3 et 29 aliéna 3 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n° CR01-16 du 22 janvier 2016.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE 1 - FICHES PROJETS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

DOSSIER N° EX046240 - Création d'un centre municipal de santé dans la COMMUNE D'ALFORTVILLE

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	225 000,00 € HT	26,67 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ALFORTVILLE

Adresse administrative : PL FRANCOIS MITTERRAND
94140 ALFORTVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur MICHEL GERCHINOVITZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un centre municipal de santé dans la COMMUNE D'ALFORTVILLE

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2019 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Demande de démarrage anticipée des travaux en urgence pour permettre l'ouverture du centre fin novembre 2019

Description :

Le centre municipal de santé porté par la commune d'Alfortville est créé dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP) telle que définie par l'ARS Ile-de-France.

Ce centre a vocation de permettre l'accès à :

- des consultations de médecine de premier recours et visites à domicile avec 4 médecins généralistes conventionnés secteur 1
- des consultations de médecine de second recours en dermatologie et diététique
- des vaccinations gratuites
- des dépistages IST anonymes et gratuits
- des interventions en milieu scolaire (santé sexuelle, nutrition...)
- des temps seront dévolus aux médecins généralistes pour les actions de promotion et prévention en santé et coordination avec les autres acteurs de santé du territoire

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements médicaux	29 000,00	12,89%
Equipements mobiliers, matériels et informatiques	21 000,00	9,33%
Travaux et charges afférentes	175 000,00	77,78%
Total	225 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	65 000,00	28,89%
Subvention Département (sollicitée)	100 000,00	44,44%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	60 000,00	26,67%
Total	225 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX046006 - Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - Antony (92)

Dispositif : Aide aux structures d'exercice collectif (n° 00000783)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	713 428,00 € TTC	16,82 %	120 000,00 €
	Montant total de la subvention		120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI DOCLAFONTAINE
 Adresse administrative : 19 BIS AVENUE JEANNE D'ARC
 94110 ARCUEIL
 Statut Juridique : Société Civile Immobilière
 Représentant : Madame KARINE ATKINS, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - Antony (92)

Dates prévisionnelles : 28 octobre 2019 - 1 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Afin de pallier la désertification médicale à venir, la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans la ville d'Antony permet le regroupement de 3 médecins généralistes conventionnés secteur 1 et de professionnels paramédicaux (infirmier, orthophoniste, diététicien).

Les médecins généralistes sont organisés pour prendre en charge les soins non programmés en journée. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	444 184,00	62,26%
Travaux et charges afférentes	269 244,00	37,74%
Total	713 428,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	187 628,00	26,30%
Emprunt	205 800,00	28,85%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	120 000,00	16,82%
Subvention et aide privée (sollicitée)	200 000,00	28,03%
Total	713 428,00	100,00%

DOSSIER N° 19009385 - Installation d'une sage-femme - commune d'Epinay-sous-Sénart (91)

Dispositif : Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe (n° 00000792)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifiée du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides en investissement à l'installation et au maintien des professionnels de santé » - soutien à l'installation des professionnels libéraux exerçant seuls ou en cabinet de groupe	106 737,98 € HT	8,43 %	9 000,00 €
Montant total de la subvention			9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KRAIEM MALEK
 Adresse administrative : 144 RUE DU MARECHAL LECLERC
 94410 SAINT-MAURICE
 Statut Juridique : Madame
 Représentant : Madame MALEK KRAIEM

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : installation d'une sage-femme - commune d'Epinay-sous-Sénart (91)

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire sollicite une autorisation d'achat anticipé des équipements en urgence dont elle a besoin pour s'installer dans la nouvelle maison médicale à Epinay sous Sénart en cours de construction. Elle peut ainsi anticiper la durée de livraison de 6 à 8 semaines des équipements pour ensuite organiser son installation sans perte de temps.

Description :

Madame Malek KRAIEM, sage-femme, sollicite une aide pour équiper son cabinet en vue de son installation à Epinay-sous-Sénart, commune classée en zone d'activité complémentaire (ZAC) par l'ARS.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer aux travaux d'installation et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers ou informatiques) dans la limite de 50% maximum de la dépense subventionnable. Le plafond est de 15 000€ par professionnel.

Localisation géographique :

- EPINAY-SOUS-SENART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements	106 737,98	100,00%
Total	106 737,98	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	5 000,00	4,68%
Crédit-bail	83 737,98	78,45%
Emprunt	9 000,00	8,43%
Région Ile-de-France	9 000,00	8,43%
Total	106 737,98	100,00%

DOSSIER N° EX045515 - Création d'une maison médicale à Alfortville (94)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	250 777,00 € TTC	30,00 %	75 233,00 €
	Montant total de la subvention		75 233,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI POTTIER INVEST
 Adresse administrative : 241 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
 94140 ALFORTVILLE
 Statut Juridique : Société Civile Immobilière
 Représentant : Madame LINDA SAVATXATH-POTTIER, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison médicale à Alfortville (94)

Dates prévisionnelles : 17 octobre 2019 - 30 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Création d'une maison médicale dans la commune d'Alfortville située en Zone d'intervention prioritaire (ZIP). Elle a vocation à regrouper 3 médecins généralistes conventionnés en secteur 1.

Depuis 2009, la commune a perdu 28% de ses effectifs en médecine générale. Parmi les 24 médecins présents sur ce territoire, 8 sont âgés de plus de 60 ans et sont amenés à prendre leur retraite dans les années à venir.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	183 400,00	73,13%
Travaux et charges afférentes	67 377,00	26,87%
Total	250 777,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	75 233,00	30,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	75 233,00	30,00%
Subvention et aide privée (sollicitée)	100 311,00	40,00%
Total	250 777,00	100,00%

DOSSIER N° EX045832 - Aide à la création d'une maison médicale par la SCI DOC KIM à MAISONS-ALFORT (94)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	522 876,00 € HT	19,12 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI DOC KIM
Adresse administrative : 25 RUE DE LA CONVENTION
94700 MAISONS-ALFORT
Statut Juridique : Société Civile Immobilière
Représentant : Madame THI MAI ANH KIM, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison médicale par la SCI DOC KIM à MAISONS-ALFORT (94)

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 31 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Le bénéficiaire sollicite une autorisation de démarrage anticipé des travaux en urgence afin de permettre l'installation des professionnels de santé le plus rapidement possible.

Description :

Création d'une maison médicale dans la ville de Maisons-Alfort, implantée en « Zone d'Action Complémentaire » selon les critères définis par l'Agence Régionale de Santé. 3 nouveaux médecins généralistes conventionnés secteur 1 s'y installeront afin de permettre un meilleur accès aux soins sur ce territoire.

Depuis 2009, la commune a perdu 9 % de ses effectifs en médecine générale. Elle compte actuellement 33 médecins généralistes. Parmi ces médecins, 12 sont âgés de plus de 60 ans et sont donc amenés à prendre leur retraite dans les années à venir, ce qui représente 36% des effectifs. L'offre de soins déjà fragile va le devenir encore plus puisque le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	483 150,00	92,40%
Travaux et charges afférentes	39 726,00	7,60%
Total	522 876,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	213 726,00	40,88%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	100 000,00	19,12%
Subvention et aide privée (sollicitée)	209 150,00	40,00%
Total	522 876,00	100,00%

DOSSIER N° EX045918 - Création d'une maison médicale - Maisons Alfort (94)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	415 125,00 € TTC	19,27 %	80 000,00 €
Montant total de la subvention			80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI EMMA LENA

Adresse administrative : 148 RUE DE PARIS
94220 CHARENTON-LE-PONT

Statut Juridique : Société Civile Immobilière

Représentant : Madame SANDRINE CHOPINEAU, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'une maison médicale - Maisons Alfort (94)

Dates prévisionnelles : 19 septembre 2019 - 20 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le bénéficiaire sollicite une autorisation de démarrage anticipé des travaux en urgence afin de permettre l'installation des professionnels de santé le plus rapidement possible.

Description :

Création d'une maison médicale dans la ville de Maisons-Alfort située en zone classée action complémentaire (ZAC) par l'ARS. Alors que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter, la commune a perdu 9% de ses effectifs en médecine générale. Parmi les 33 médecins installés dans ce secteur, 12 sont âgés de plus de 60 ans et sont amenés à prendre leur retraite prochainement. Implantation prévue de 2 jeunes médecins généralistes conventionnés en secteur 1.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	392 000,00	94,43%
Travaux et charges afférentes	23 125,00	5,57%
Total	415 125,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	169 075,00	40,73%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	80 000,00	19,27%
Subvention et aide privée (sollicitée)	166 050,00	40,00%
Total	415 125,00	100,00%

DOSSIER N° EX046004 - Création d'une maison médicale - Avon (77)

Dispositif : Soutien à la création de cabinet de groupe (n° 00001150)

Délibération Cadre : CR2017-126 modifié du 21/09/2017

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300

Action : 14100203- Fonds régional de résorption des déserts médicaux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création de cabinet de groupe	876 040,00 € HT	22,83 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCI AVICENNE
 Adresse administrative : 5 RUE CARNOT
 77210 AVON
 Statut Juridique : Société Civile Immobilière
 Représentant : Monsieur Charles GUILLOT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'une maison médicale - Avon (77)

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 30 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Création d'une maison médicale dans la commune d'Avon classée "hors zonage" par l'Agence régionale de santé. 3 des médecins sur les 10 présents dans la commune sont âgés de plus de 60 ans et proche de la retraite.

Cette maison médicale a vocation à regrouper 4 médecins généralistes (conventionnés secteur 1) et 5 professionnels paramédicaux (infirmiers, diététicien, sophrologue, psychologue).

Le projet de santé s'attache à répondre aux problématiques d'une population vieillissante sur ce territoire.

Les médecins généralistes sont organisés pour prendre en charge les soins non programmés en journée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La Région peut participer à l'acquisition foncière, aux travaux d'installation et charges afférentes et à l'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) dans la limite de :

- 30% de la dépense subventionnable dans la limite de 250 000€ pour l'acquisition foncière et les travaux
- 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ pour les équipements

Localisation géographique :

- AVON

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	145 000,00	16,55%
Travaux et charges afférentes	731 040,00	83,45%
Total	876 040,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	476 040,00	54,34%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	200 000,00	22,83%
Subvention et aide privée (sollicitée)	200 000,00	22,83%
Total	876 040,00	100,00%

**ANNEXE 2 - FICHE PROJET RELATIVE A
L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

DOSSIER N° 19009479 - Promotion des stages universitaires en médecine de ville en Seine-Saint-Denis en lien avec l'Université Paris XIII

Dispositif : Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité (n° 00001140)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100107- Accompagnement des professionnels de santé et renforcement de l'offre de soins

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux professionnels de santé dans l'exercice de leur activité	9 000,00 € TTC	44,44 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE EDUCATION SANTE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 74 RUE MARCEL CACHIN
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur LAURENT BAUER, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Promotion des stages universitaires en médecine de ville en Seine-Saint-Denis en lien avec l'Université Paris XIII

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 31 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La rentrée des étudiants en 6ème année ayant lieu en septembre 2019, il est nécessaire de commencer l'étude dès la rentrée. L'étude préalable à la définition des fiches de stages doit être réalisée le plus en amont possible pour que le dispositif soit opérationnel lors des périodes de stages des étudiants.

Description :

Dans le cadre de la délibération Région Solidaire en santé, la Région s'est engagée à soutenir les actions qui permettent une meilleure coordination sur le territoire entre les différents acteurs de la santé et de soutenir les structures de prévention et de promotion de la santé.

Le CODES 93, association de prévention et de promotion de la santé en Seine-Saint-Denis, propose ici un projet qui vise à produire une étude de faisabilité pour permettre à des étudiants en médecine de réaliser des stages en médecine de ville dans un territoire défini, la Seine Saint Denis. Il s'agit d'offrir des terrains de stage dans l'ensemble des disciplines de la médecine de ville : cabinets, maisons de santé, CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé), EHPAD etc.

Le projet permettra une meilleure répartition et coordination des étudiants sur les territoires pour participer

à la lutte contre les inégalités territoriales en matière de démographie médicale.

Le projet permettra d'ancrer territorialement l'Université de Paris XIII en impliquant davantage les étudiants dans l'environnement de l'Université.

Le comité d'éducation santé Seine Saint Denis sera chargé d'établir une démarche d'observation des besoins de santé et des parcours de soins des patients à pathologie complexe. En outre, le comité va identifier les potentiels maître de stages et établir une fiche de poste pour chaque stage.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats non stockés de matières et fournitures	300,00	3,33%
Charges diverses de gestion courante: charges de personnel et charges sociales	8 700,00	96,67%
Total	9 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Université Paris 13	5 000,00	55,56%
Région IDF	4 000,00	44,44%
Total	9 000,00	100,00%

ANNEXE 3 - FICHES PROJET RELATIVES A LA PREVENTION SANTE

DOSSIER N° 19009879 - PREV'ART : prévention et sensibilisation aux risques liés aux produits psycho-actifs, accompagnement et maintien des jeunes dans un parcours de soins

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	89 650,00 € TTC	16,73 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACERMA ASS POUR LA COMMUNICATION
- L'ESPACE ET LA REINSERTION DES
MALADES ADDICTIFS

Adresse administrative : 22 QUAI DE LA LOIRE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Eric HISPARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Projet PREV'ART

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 1 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action démarrant à la rentrée scolaire.

Description :

L'association ACERMA agit en faveur des personnes souffrant d'addictions et agit en essayant de les stabiliser socialement et professionnellement en complément des soins classiques. La méthode employée se base autour de l'animation d'un espace culturel et d'ateliers créatifs afin de favoriser les rencontres et l'insertion dans des projets communs. Les jeunes et jeunes adultes sont la cible spécifique.

Par ses animations et l'approche culturelle, l'association cherche à faire naître la parole et la conscience des comportements des jeunes touchés par une addiction ; et ainsi d'ancrer ces jeunes dans une dynamique de reconstruction, d'engagement et de création de projets. L'apprentissage du sens critique vis-à-vis des médias dispensés dans les ateliers permet également de sensibiliser aux risques des nouveaux médias et de leur influence sur les comportements personnels. Le respect de soi et des autres est également une valeur fondamentale de la démarche de l'association afin de favoriser le respect de soi par l'apprentissage du respect de l'autre.

L'association propose 3 ateliers longs de sept mois aboutissant au festival Toi Moi & Co (6 jours de

restitution festive des œuvres créées dans les ateliers) et 5 stages courts (entre 4 et 6 jours) : réalisation documentaire, improvisation théâtrale, danse, musiques, photo, événements/rencontres.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

sont extraits de la base subventionnable les frais bancaires.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures d'ateliers ou d'activités, de bureau ou d'entretien, d'énergie)	5 400,00	6,00%
Charges locatives et de copropriété	10 000,00	11,11%
Services extérieurs (entretien et réparations, primes d'assurance)	1 950,00	2,17%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	35 000,00	38,89%
Publicité, publications, relations publiques	1 500,00	1,67%
Déplacements, missions et réceptions	497,00	0,55%
Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	0,56%
Services bancaires et assimilés	350,00	0,39%
Autres services extérieurs (photocopieuse, etc.)	1 800,00	2,00%
Impôts et taxes	3,00	0,00%
charges de personnel	33 000,00	36,67%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 000,00	16,67%
FIPD	8 000,00	8,89%
MILDECA	18 000,00	20,00%
DASES	33 000,00	36,67%
DAAC	2 000,00	2,22%
Mairie de Paris	10 500,00	11,67%
Autres produits de gestion courante	3 500,00	3,89%
Total	90 000,00	100,00%

DOSSIER N° 19008060 - Promouvoir la santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés du 19ème arrondissement de Paris

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	57 011,00 € TTC	39,99 %	22 800,00 €
	Montant total de la subvention		22 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE 19

Adresse administrative : 251 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MARC ESTEVE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Promouvoir la santé chez les jeunes issus des quartiers défavorisés du 19ème arrondissement de Paris

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 31 août 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Description :

Le projet vise à développer une approche globale de prévention en santé chez les jeunes et se décline en plusieurs axes :

1) Développer les compétences psychosociales et prévenir les addictions chez les jeunes

- Formation de salariés intervenant auprès des jeunes et de leurs parents
- Ateliers auprès des jeunes (Projet Papillagou dans un collège, projet créatif)
- Ateliers auprès des parents sur la communication parents-adolescents
- Ateliers et débats sur la prévention des addictions auprès des parents et des jeunes

2) Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière chez les jeunes

- Formation et accompagnement des salariés sur l'alimentation équilibrée
- Ateliers ludiques et conviviaux autour de l'alimentation et ateliers cuisine
- Diagnostic sur le niveau activité physique, analyse des souhaits des personnes et orientation vers des associations sportives
- Communication sur les bénéfices de l'activité physique et lieux de pratique dans le quartier, orientation

- Mise en place d'ateliers sportifs adaptés aux besoins et aux goûts des jeunes
 - Fabrication d'un vélo blinder et animations pour promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique
- 3) Développer des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, la contraception et la prévention du risque infectieux, auprès des adolescents
- Interventions pour les classes de 4ème et 5ème dans un collège du 19ème (Rouault)
 - Co-organisation de débats avec les jeunes sur les relations garçons-fille et la prévention du sexisme
 - Interventions auprès des jeunes fréquentant les centres sociaux d'ESPACE 19
 - Permanences individuelles et accompagnement par la conseillère conjugale et familiale.
- Les publics visés sont 500 jeunes de 11 – 18 ans, et les parents du 19 ème arrondissement de Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les frais liés aux charges financières et dotations aux amortissements sont exclus de la base subventionnable.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats fournitures	2 194,00	3,80%
Achats énergie	271,00	0,47%
Prestations (projets créatifs, ateliers, conférence)	9 600,00	16,64%
hébergement / location	2 046,00	3,55%
Primes d'assurance	118,00	0,20%
Déplacements, missions et réceptions	272,00	0,47%
honoraires	182,00	0,32%
Services bancaires et assimilés	173,00	0,30%
Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	1,73%
Autres services extérieurs (frais de siège)	3 849,00	6,67%
Impôts et taxes	2 880,00	4,99%
frais de personnel	34 426,00	59,66%
Charges financières	78,00	0,14%
Dotations aux amortissements	616,00	1,07%
Total	57 705,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	22 800,00	39,51%
ARS	31 100,00	53,89%
Ville de Paris	3 805,00	6,59%
Total	57 705,00	100,00%

DOSSIER N° 19008204 - Agir par les pairs pour la prévention du tabagisme chez les lycéens en filière professionnelle

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	106 800,00 € TTC	21,54 %	23 000,00 €
	Montant total de la subvention		23 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION JDB POUR LA PREVENTION DU CANCER
Adresse administrative : 2 RUE DU MONT LOUVET
91640 FONTENAY-LES-BRIIS
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Vincent GRASTEAU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : agir par les pairs pour la prévention du tabagisme chez les lycéens en filière professionnelle.

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 3 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action démarrant dès la rentrée scolaire.

Description :

Le programme p2p2 « agir par les pairs pour la prévention du tabagisme » se poursuit pour sa 2ème année en Ile-de-France et vise à limiter l'évolution du tabagisme quotidien en lycée professionnel. Cet objectif comprend notamment la limitation du nombre de nouveaux fumeurs quotidiens et la réduction de la consommation du tabac chez les fumeurs quotidiens.

Le projet se déroule dans 10 lycées professionnels de l'académie de Versailles, lors de 6 séances de 2h par établissement. Ces interventions visent la modification des attitudes, des normes sociales et du contrôle comportemental chez les lycéens en filière professionnelle vis-à-vis du tabac, ainsi que le renforcement de l'auto-détermination à maintenir un comportement non-fumeur.

La fondation Jdb se charge de la coordination du projet, de la formation des professionnels auprès des lycéens pairs-éducateurs et de la validation d'un point de vue scientifique des outils de prévention créés par les jeunes.

Le déroulé a lieu de la façon suivante :

- un recrutement de 7 à 10 lycéens pairs éducateurs a lieu dans chaque établissement participant.
- ces lycéens pairs-éducateurs sont accompagnés par des professionnels formés afin de créer un outil de prévention du tabac basé sur la TCP (théorie des comportements planifiés) lors de 6 séances de 2H.
- cet outil est diffusé par les lycéens pairs-éducateurs à tous les jeunes du lycée.
- une journée pour valoriser tous les outils réalisés et le travail des lycéens pairs-éducateurs est organisée en fin d'année scolaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
achats fournitures d'ateliers ou d'activités	6 600,00	6,18%
Services extérieurs (location, documentation)	3 300,00	3,09%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	43 300,00	40,54%
Autres services extérieurs (transports, missions, réceptions, publicité)	13 500,00	12,64%
frais de personnel	40 100,00	37,55%
Total	106 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	23 000,00	21,54%
INCA	30 160,00	28,24%
MILDECA	25 000,00	23,41%
Participation des usagers	28 640,00	26,82%
Total	106 800,00	100,00%

DOSSIER N° 19009467 - FORUM SANTE PREVENTION SOLIDARITE - 28 et 29 septembre : Sensibiliser le grand public aux principaux enjeux en santé et faire la promotion des actions de solidarité

Dispositif : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades (n° 00000782)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100103- Prévention santé - Jeunes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	16 000,00 € TTC	50,00 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE
DELEGATION REGIONALE CRF IDF
Adresse administrative : 8 AVENUE MONTAIGNE
93160 NOISY-LE-GRAND
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe LE GALL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : FORUM SANTE PREVENTION SOLIDARITE - 28 et 29 septembre : Sensibiliser le grand public aux principaux enjeux en santé et faire la promotion des actions de solidarité

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 4 octobre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Forum se déroulant fin septembre

Description :

Le projet vise à sensibiliser le grand public aux principaux enjeux de notre société en terme de prévention des risques, de santé, et faire la promotion des actions de solidarité portées par les associations de Paris centre.

Un forum est prévu les 28 et 29 septembre, localisé à la canopée du Forum des Halles ; il se présente sous la forme d'un village articulé autour de 3 thématiques : secours-solidarité, prévention (prévention des conduites à risques, initiation aux premiers secours), engagement pour lesquelles plusieurs stands d'information, animations et ateliers sont organisés sur les 3 espaces différents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures et énergie)	5 100,00	31,88%
Locations	7 200,00	45,00%
Déplacements, missions et réceptions	2 000,00	12,50%
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 000,00	6,25%
Frais postaux et frais de télécommunications	200,00	1,25%
honoraires	500,00	3,13%
Total	16 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 000,00	50,00%
Subventions privées (entreprises et associations)	8 000,00	50,00%
Total	16 000,00	100,00%

ANNEXE 4 - FICHE PROJET RELATIVE A L'INNOVATION EN SANTÉ

DOSSIER N° 19009909 - Soutien innovant pour la coordination entre les professionnels de santé sur les territoires

Dispositif : Santé numérique et innovation (n° 00001166)

Délibération Cadre : CP2019-160 du 22/05/2019

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300

Action : 14100110- Développement régional de l'e-santé

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Santé numérique et innovation	469 880,00 € TTC	10,64 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE VIE

Adresse administrative : 18 AV CARNOT
91100 CORBEIL-ESSONNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Damien NICOLINI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développer des outils favorisant la coordination entre les professionnels de santé.

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 22 mai 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Projet déjà commencé

Description :

L'association Espace Vie est composée de la majorité des établissements de santé du secteur sud-francilien, de la CPAM, de l'Union des Maires de l'Essonne, du syndicat des pharmaciens de l'Essonne, SOS Médecins91, du Réseau de kiné Respiratoire, du collège de médecine libéral, du dispositif télé-relai Essonne et de représentants des professionnels de santé partenaires.

Elle aide et accompagne le développement des Communautés Professionnelles de Santé (CPTS), nouvelle forme de coordination entre tous les types d'intervenant en santé.

Elle développe à cette fin un outil numérique "Entr'Actes" pour assurer une meilleure prise en charge des soins non programmés mais également la gestion des sorties d'hospitalisation, et permet d'éviter des hospitalisations non nécessaires. Le logiciel développé, application mobile et plateforme, est à disposition des professionnels de santé d'un territoire afin qu'ils puissent trouver les ressources médicales et paramédicales correspondantes, et également les tenir informés en temps réel du parcours du patient.

Cette démarche innovante et utilisant au mieux les nouvelles capacités numériques permet une meilleure régulation des patients dans le système de santé local et une meilleure utilisation des ressources disponibles par une plus grande coordination.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Sont extraits de la base subventionnable les frais bancaires.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats matières et fournitures	100 000,00	21,28%
Autres fournitures	20 000,00	4,26%
Locations	21 000,00	4,47%
Assurance	1 500,00	0,32%
Publicité, publications, relations publiques	4 000,00	0,85%
Déplacements, missions et réceptions	15 000,00	3,19%
Services bancaires et assimilés	120,00	0,03%
Impôts et taxes sur rémunérations	13 000,00	2,77%
frais de personnel	295 380,00	62,85%
Total	470 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	50 000,00	10,64%
ARS	400 000,00	85,11%
Autres produits de gestion courante	20 000,00	4,26%
Total	470 000,00	100,00%